

	
Délibération n° 11	Conseil Municipal du Mercredi 6 Février 2019
Service Jeunesse	Domaine de compétence : 7.5 - Subventions
<p><b>Le Mercredi 30 Janvier deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</b></p>	
<p>Date de convocation : 28/01/2019</p> <p>Membres présents : 26</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 7</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 7</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 08/02/2019</p>	<p><b>Présents :</b> Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, <b>Adjoints,</b> Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir :</b></p> <p><b>Absent (s) excusé (s) :</b> Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Isabelle ROMANCANT à Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Monique VAMBRE à Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s) : 0</b></p> <p><b>Votants : 33</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : Nos Quartiers d'été 2019	
Rapporteur : Mme HANQUEZ Kathy, Adjointe	
Synthèse de la délibération :	Subvention pour l'organisation de « Nos Quartiers d'été » 2019

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** l'édition 2019 de «Nos Quartiers d'Été» a pour vocation d'offrir aux habitants du Quartier de la renaissance une multitude d'animations avec une démarche d'éco-responsabilité, créant une dynamique festive sur le territoire communal.

**Considérant que** ce projet peut être subventionné par le Conseil régional à hauteur de 50%.

**Considérant que** la municipalité peut être porteuse du projet en collaboration avec l'association « Conseil Citoyens »

**Considérant que** le budget calculé s'élève à 14 000€ en dépense et une subvention possible de 7 000€ par le conseil régional

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- D'approuver ce projet de Quartiers d'été 2019.
- D'autoriser M. Le Maire à signer toutes les demandes de subvention et toutes les conventions relatives au dispositif « quartiers d'été 2019 ».

**La délibération est adoptée par 33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 08 Février 2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication  
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.